

SPIRIDON CATALAN

Rencontre Spiridon Catalan / ANCPHS du 3 mars 2007

Samedi 3 mars 2007, le Spiridon Catalan, association de coureurs à pieds et d'organisateur de courses pédestres longues distances depuis 1979, accueille l'Association Nationale des Courses Pédestres Hors Stade (ANCPHS) pour son Assemblée Générale.

L'occasion de cette rencontre, souhaitée par le Spiridon Catalan, est opportune pour ouvrir un débat et faire profiter les coureurs et organisateurs du département des Pyrénées Orientales, tous invités par un courrier personnel, de la venue de cette association nationale. Son seul but : faire connaître et respecter les droits des coureurs et des organisateurs, dans l'esprit des courses sur route, ouvertes à tous.

Le débat a été suivi par de nombreux invités, à la fois curieux et impatients de connaître le véritable objectif de cette réunion. D'emblée, le président Gérard Tabary a écarté toute polémique avec les instances du sport (Ministère, FFA ou CDCHS), soulignant les excellentes relations entretenues dans de nombreux départements français.

En bon juriste, il évoque les bases du droit français : le droit est là pour protéger le citoyen, y compris contre lui même. Il faut entendre par là les débordements que des passionnés peuvent engendrer, pris dans l'élan d'initiatives parfois mal maîtrisées.

Des procès en justice ? L'ANCPHS en a engagé de nombreux, avec les préfetures garantes de la bonne application des lois et règlements. Car lorsque des divergences d'interprétation des textes perdurent après discussion, seul le juge, après jugement, peut trancher. Et le jugement aura valeur de loi, sur le plan national. Aussi à partir de litiges locaux, s'établit peu à peu une règle commune, acceptable par tous, applicable partout.

Sans animosité, sans parti pris, sans esprit polémique, le président Tabary expose quelques exemples de problèmes résolus ou en cours de jugement :

- § L'adhésion à la CDCHS du département : l'organisateur peut déposer lui même son dossier auprès de la préfeture, sans passer par la CDCHS. Celle ci peut, moyennant finances, faciliter le montage de ce dossier, mais cette option est facultative.
- § Le nombre de dossiers déposés en préfeture est de deux : il revient à la Préfeture de diffuser, à ses frais, le dossier auprès des instances qu'elle juge utiles.
- § Le calendrier des courses : est tenu par la CDCHS, qui inscrit les demandes des organisateurs. Cette inscription est gratuite et n'engage aucune autre démarche.
- § Le certificat médical : les textes précisent que le certificat doit être présenté par le coureur. A l'heure actuelle la question de la conservation du certificat par l'organisateur n'est pas encore tranchée par les tribunaux. Le président Tabary conseille donc, en attendant les résultats du jugement, de prendre ses précautions. Mais la signature sur le bulletins d'engagement, sur lequel est mentionné que le coureur a bien présenté son certificat, avec le profil de la course qui montre qu'il est au courant des difficultés, peut être considéré comme une exonération de responsabilité pour l'organisateur.

Ces points, qui vont au delà du détail, font ou ont fait l'objet de contentieux. Ils ont été tranchés ou le seront prochainement. Désormais personne ne pourra contester ou interpréter la loi qui s'impose à tous.

Ce long travail réalisé par l'ANCPHS permet aux organisateurs et aux coureurs de répondre au plus juste de la loi, des besoins de sécurité dans les courses et être sûr de ne pas passer à côté de risques insurmontables.

Le débat qui a suivi a permis à chaque participant de vérifier qu'il reste dans l'esprit de la loi et que les courses de notre département répondent à la bonne application du droit.

Loin d'être fastidieux ou pointilliste, ce débat a ouvert des pistes de réflexion. Bien sûr les abus passés de la FFA, parfois en accord avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, relayés par les Préfetures, ont largement été évoqués. Mais les mises au point des Tribunaux

permettent d'éviter de nouveaux abus et mettent chaque acteur face à ses responsabilités. Il appartient aujourd'hui à chacun de veiller à ce que les lois soient respectées.

Le président Tabary, relayé par son secrétaire Hubert Pastorelly, ont insisté sur l'intérêt de recourir aux tribunaux pour éviter des polémiques longues et stériles, et rendre les résultats définitifs et incontestables.

Cette longue et intéressante rencontre entre l'ANCPHS et le public catalan a permis au Spiridon Catalan d'ouvrir un débat de juristes et poser les questions de fond sur les objectifs des organisateurs de courses pédestres. Loin de n'être qu'une simple animation de village, la course à pied engage la responsabilité, connue ou ignorée, de l'organisateur. A vouloir trop bien faire, on fait parfois très mal.

Le débat qui a suivi a montré l'intérêt des participants pour ces questions juridiques, qui reposent toujours sur l'éthique des courses et leur finalité profonde. Parmi les présents, ni les organisateurs ni les représentants de la CDCHS ne se sont élevés pour contrer l'exposé du président Tabary, au contraire chacun a apporté à la discussion son éclairage propre. Preuve sans doute le monde sportif sait trouver le consensus qu'il recherche.

Dés le lendemain, dans un nouveau courrier posté à tous les organisateurs, le Spiridon Catalan a rappelé ses objectifs premiers : depuis 1979 il organise des courses pour le plaisir des coureurs, pour favoriser la rencontre de passionnés de course à pieds. Ouvertes à tous, pour tous les âges, sans distinction de sexe, de race, avec un même départ pour tous, un même circuit. L'objectif sportif n'en est qu'un parmi d'autres, la santé, la sympathie, la convivialité, la connaissance de soi et des autres, sont autant de critères qui gouvernent nos organisations. Comme le disait Noël Tamini, créateur du mouvement Spiridon, « la performance d'accord, la fête d'abord ».

Chercher à se dépasser, à aller au delà de soi est légitime, c'est un objectif que chacun a plaisir à se fixer chaque dimanche. Atteindre cet objectif apporte une grande satisfaction. Mais le but justifie-t-il des moyens mis en œuvre pour y parvenir ? Surentraînement, produits douteux ...

Qu'en est-il des primes proposées aux coureurs, qu'on voit fleurir un peu partout ? De la multiplication de catégories pour attirer le plus de candidats à la prime ? Le Spiridon Catalan, jusque dans l'organisation du 100 km, s'est toujours contenté d'offrir le même trophée à tous les arrivants et se refuse à favoriser la performance, la course aux primes, qui ne sont finalement qu'une incitation à l'utilisation d'adjuvants non autorisés.

Le président Tabary rappelait que l'Etat français s'était donné pour mission de protéger le citoyen, y compris contre lui même.

Il en va de la responsabilité de l'organisateur, dont la réussite ne se mesure pas qu'en terme d'audience dans les journaux locaux et par le nombre de coureurs au départ. A chacun de savoir définir ses objectifs, ses moyens, et mesurer les conséquences des propositions qu'il soumet aux coureurs.

Avec cette rencontre, le Spiridon Catalan, loin sans doute d'avoir pleinement convaincu tous ses amis coureurs et organisateurs, a profité du déplacement des membres de l'ANCPHS pour organiser un bon coup médiatique local. Une excellente occasion de se faire connaître sous un jour plus complet, en parlant d'éthique, de respect, de ces valeurs sportives qui font l'intérêt de nos rencontres dominicales. Une façon de prendre du recul, de s'élever et de semer, sachant qu'il faut du temps pour récolter. Mais en terre catalane, entre le soleil et l'eau du Canigou, tout pousse, et bientôt notre esprit Spiridon grandira, progressera et se diffusera.

Amis Spiridoniens, même avec de petits moyens (quelques timbres, une photocopieuse) et l'appui des amis de l'ANCPHS, faites vous mieux connaître, au delà du club, et faites avancer nos idées sportives et toujours d'actualité. Il ne faut pas hésiter à se montrer, s'exposer, dans le calme et la sérénité. Je reste persuadé qu'autour de nous l'image du Spiridon est ressortie renforcée de cette rencontre.

Le Président
Frédéric BROUSSE